

Le Touvet mag

DOSSIER

Les grands travaux de l'été



Grande rue ... page 12

VOS COMMERCES RESTENT OUVERTS



LE TOUVET
G R E S I V A U D A N

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile BACHELOT, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - **Fax** 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, **Tél.** 04 58 00 50 37

Par mél : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Pierre Ribeaud - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - **Fax** 04 76 92 18 98.

Mél pierre.ribeaud@orange.fr

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

La psychologue scolaire, Agnès Hathout, au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz, au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (mercredis après-midi et vendredis matins).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45 ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant

que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble **Tél.** 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2^e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. **Mél** mlamy.hd@wanadoo.fr.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Catherine Gilhard Delev, un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2^e mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordonnateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr
Allô Grésivaudan : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véoila : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

Il est de notre responsabilité d'élus locaux de défendre au plus près les intérêts de chaque usager, de chaque habitant, de chaque citoyen. De nous engager et de nous battre chaque fois que l'intérêt général est menacé, chaque fois que les conditions de vie et de travail sont dégradées sur nos territoires. C'est le sens de l'engagement de la municipalité aux côtés des salariés d'Ecopla, pour sauver l'emploi, préserver savoir-faire et compétences, maintenir des industries dans notre vallée. Faisant suite à la liquidation de la société, le projet de reprise de l'appareil de production d'Ecopla par les salariés, sous forme de Société coopérative de production (Scop), n'a pas été retenu par le tribunal de commerce. Alors même qu'il s'inscrit dans le champ innovant et porteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). La volonté de tous reste intacte et les responsables locaux soutiennent le recours engagé par les salariés contre cette décision.

Année après année, le Touvet conforte sa position centrale dans le territoire et des services publics mutualisés ou territorialisés trouvent leur place dans notre commune. Inauguration du centre de secours ouvert en 2013, préparation du congrès des maires de l'Isère accueilli en 2016 au Touvet, avancées significatives pour la reconstruction de la gendarmerie, extension des locaux de la Trésorerie... le Touvet a eu l'honneur d'accueillir nombre de personnalités au cours de ces derniers mois. Ces moments sont l'occasion, souvent, de rendre hommage à l'engagement ; l'engagement de ceux qui se mettent au service des autres, fonctionnaires, volontaires, élus, bénévoles, militants... parfois au péril de leur vie. J'ai une pensée particulière pour cette jeune députée britannique, victime de folie meurtrière, et pour ce couple de policiers assassiné lâchement en France au motif de servir l'Etat. Je pense à leurs proches et je veux saluer l'engagement de celles et ceux qui assurent notre protection au quotidien.

Il est de notre responsabilité d'élus locaux de leur assurer, dans la mesure de nos moyens, des conditions d'exercice de leurs missions les meilleures possibles.

C'est bien le sens de l'action de la municipalité qui programme et réalise, année après année, des aménagements structurés dans le temps, pour réussir un développement harmonieux et maîtrisé, avec l'ambition de promouvoir des espaces publics et des équipements de qualité comme d'offrir des services adaptés aux besoins des habitants du Touvet. Le dossier que vous allez découvrir dans ce journal municipal vous présente les grands chantiers engagés cet été, de l'aménagement de la grande rue à la restructuration du Bresson, pour inscrire le Touvet dans une organisation durable de son territoire.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, un bel été.

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3

À NOTER / ÉDITO

4-16

DOSSIER

Les grands travaux de l'été

17-19

SOLIDARITÉS

20

ENVIRONNEMENT

21-23

CULTURE - PATRIMOINE - VIE DE LA COMMUNE

24-25

CITOYENNETÉ & RÉGLEMENTATION

26-27

CONSEIL MUNICIPAL

28-29

PANORAMA INSTITUTIONNEL

30

EXPRESSIONS POLITIQUES

31

ÉTAT-CIVIL / ANNONCES

32

REGARDS SUR...

Le Conseil municipal d'enfants en campagne

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Pierre Boullier, Anna Mazza, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Annie Vuillermoz, Stéphanie Wyon.

Photos : Mairie du Touvet, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan, Relations urbaines.

Conception, mise en page : Christelle Fergeau

Imprimerie : Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 600 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

Dans la grande rue

La commune du Touvet possède 3 pôles de centralité, organisés autour du bourg ancien, la place de l'Église et la place de l'École rénovées en 2012 et le quartier de la gare totalement réhabilité de 2012 à 2016. Ces trois



sites sont reliés entre eux par la Grande Rue et l'avenue Fernand Gras.

Le bourg est organisé du Nord au Sud autour d'une desserte unique, artère principale du village, la Grande Rue. La rénovation progressive des espaces publics a conduit la municipalité à envisager l'aménagement et l'organisation de cet axe viaire traversant, jusqu'alors négligé. La régulation des déplacements et des circulations a été depuis plus de 50 ans le fruit d'opportunités. L'augmentation démographique, l'extension de l'urbanisation et l'organisation croissante des services rendent aujourd'hui impératif l'aménagement de la Grande Rue. La place de la voiture est dominante, les cycles et les piétons peinent à exister, or la volonté de déplacement en mode doux augmente. Aussi l'aménagement de cet axe doit permettre une conciliation des modes de déplacement.

Les réseaux humides et les réseaux secs n'ont à ce jour que peu été traités : une étude approfondie

permet aujourd'hui d'intégrer leurs réfections, créations ou enfouissements.

Cette intervention sur l'espace public est anticipée par l'équipe municipale depuis 2008.

Dans le prolongement de l'application du Plan Local d'Urbanisme ; de la modernisation des équipements et des attentes de la population, les élus ont engagé en 2013 un diagnostic des déplacements et des circulations et de l'organisation urbaine de la Grande Rue portant sur les thématiques mobilité-circulation et urbanisme-paysage, réalisé par

Epode et BCPH Ingénierie.

Autour de cette analyse, les élus ont accompagné la démarche en engageant un diagnostic partagé, fondé sur une méthodologie de concertation à compter de 2013, pendant 18 mois.

Des questionnaires, entretiens, tables rondes,



diagnostics en marchant et des temps d'ateliers en salle ont permis aux usagers réunis en collèges (habitants de la commune et des communes limitrophes, commerçants, riverains, maison de retraite, services municipaux, etc.) de livrer leurs analyses et leurs observations, d'exprimer leurs besoins et leurs attentes pour l'aménagement de

la Grande Rue.

Ce diagnostic dresse un état des lieux de la Grande Rue. Les conclusions de ce diagnostic et de cette analyse permettent de dégager des orientations fortes et des axes structurant du projet d'aménagement :

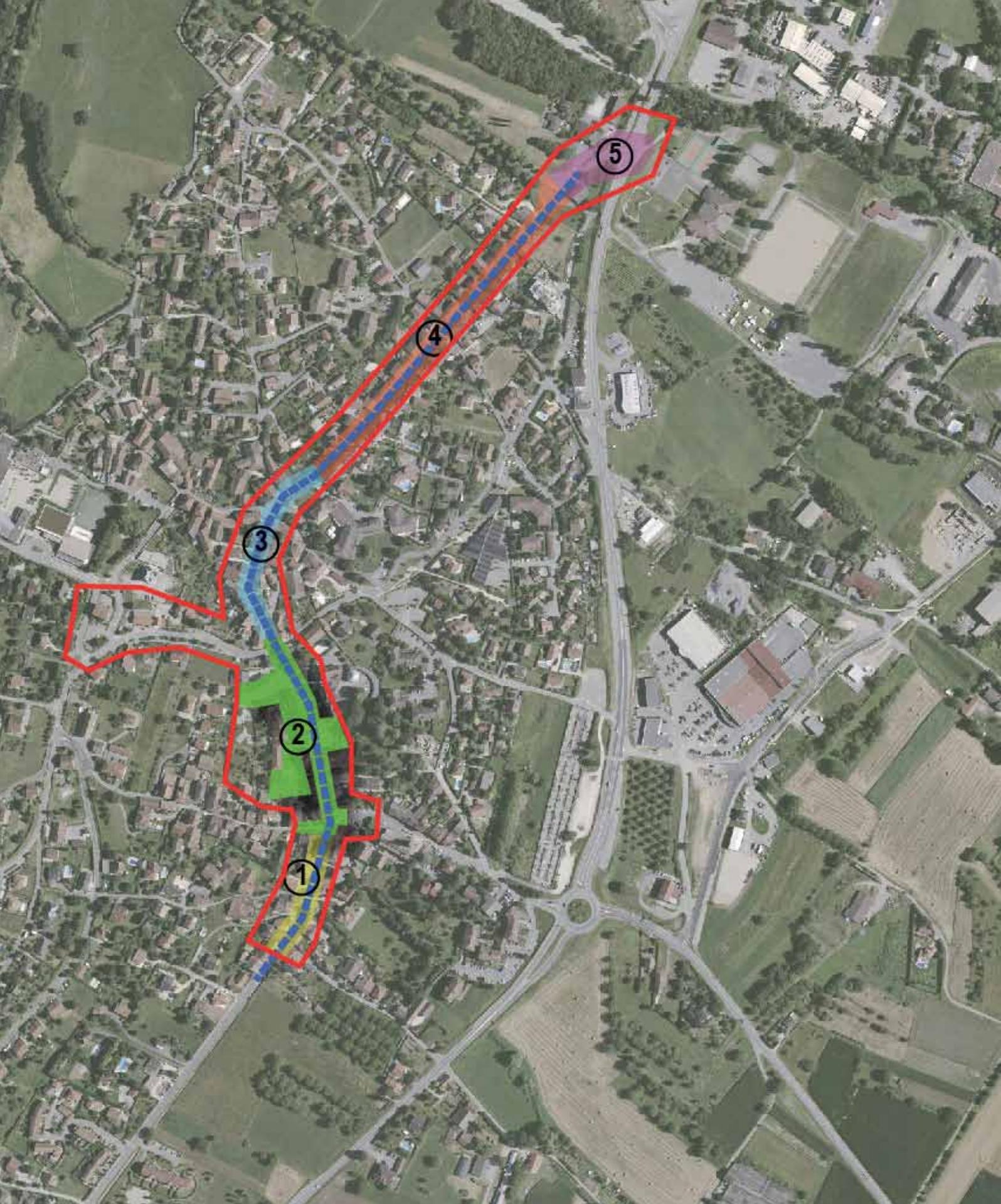
La concertation a conclu à la nécessité de partager l'espace pour permettre la cohabitation de tous les modes de déplacements : piéton, voiture, bus et vélo.

Pour cela, il est nécessaire de :

- permettre un cheminement piéton continu sur l'ensemble de la Grande Rue répondant aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite
- permettre l'accès des commerces aux personnes à mobilité réduite.
- conserver un double sens de circulation sur l'ensemble de la Grande Rue
- prévoir un aménagement intégré du stationnement afin d'éviter les stationnements illicites gênant la circulation, et permettre une utilisation optimale des parkings existants
- maintenir la circulation des transports en commun dans la Grande Rue
- doubler les aménagements de surface par la reprise totale des réseaux sur la section centrale
- intégrer une forte dimension paysagère pour requalifier et végétaliser le centre village : les solutions proposées doivent intégrer un traitement qualitatif des aménagements et prendre en compte le patrimoine existant.

La réflexion autour des espaces publics de la Grande Rue prend en compte les carrefours, places et placettes, jardins de poche et stationnements qui bordent la voie. L'ensemble de la zone a été étudiée pour garder une cohérence d'ensemble avec toutes les circulations et toutes les jonctions.

Pour engager les travaux de réfection en 2016, et travailler sur un premier périmètre, la commune a rédigé, avec le CAUE, un cahier des charges pour recruter un bureau d'études technique. C'est Relations Urbaines, répondant en groupement de commandes avec BC ingénierie, bureau d'études voirie et réseaux divers, qui a remporté ce marché à l'automne 2015.



— Périmètre de réflexion pour la phase 1 - esquisse

— Périmètre de la section de maîtrise d'œuvre

— > Section 2 tranche ferme

— Périmètres des différentes sections pour information (non comprises dans ce marché)

- > Section 1 (moyen terme)
- > Section 3 (moyen terme)
- > Section 4 (moyen terme)
- > Section 5 (long terme)



Le centre bourg du Touvet se compose de trois pôles concentrant la majorité des services, équipements et commerces de la commune. En articulation entre la place de l'Église et la place de l'École se situent la mairie, les commerces, l'école primaire, le long de la Grande Rue. Le troisième pôle est le quartier de la gare rénové : il inclut le collège, la bibliothèque, l'accueil de loisirs, la crèche, etc. Il est relié aux places et à la Grande Rue par une voirie large, l'avenue Fernand Gras, et peu aménagée pour les cheminements doux. Les piétons peuvent emprunter des passages à talons à travers le tissu bâti.

Le centre bourg du Touvet se compose d'une trame viaire historique encadrée par un front bâti dense. Dans ces tissus urbains anciens se pose fréquemment la question de la place de l'automobile, qui prend parfois l'intégralité de l'espace disponible de façade à façade.

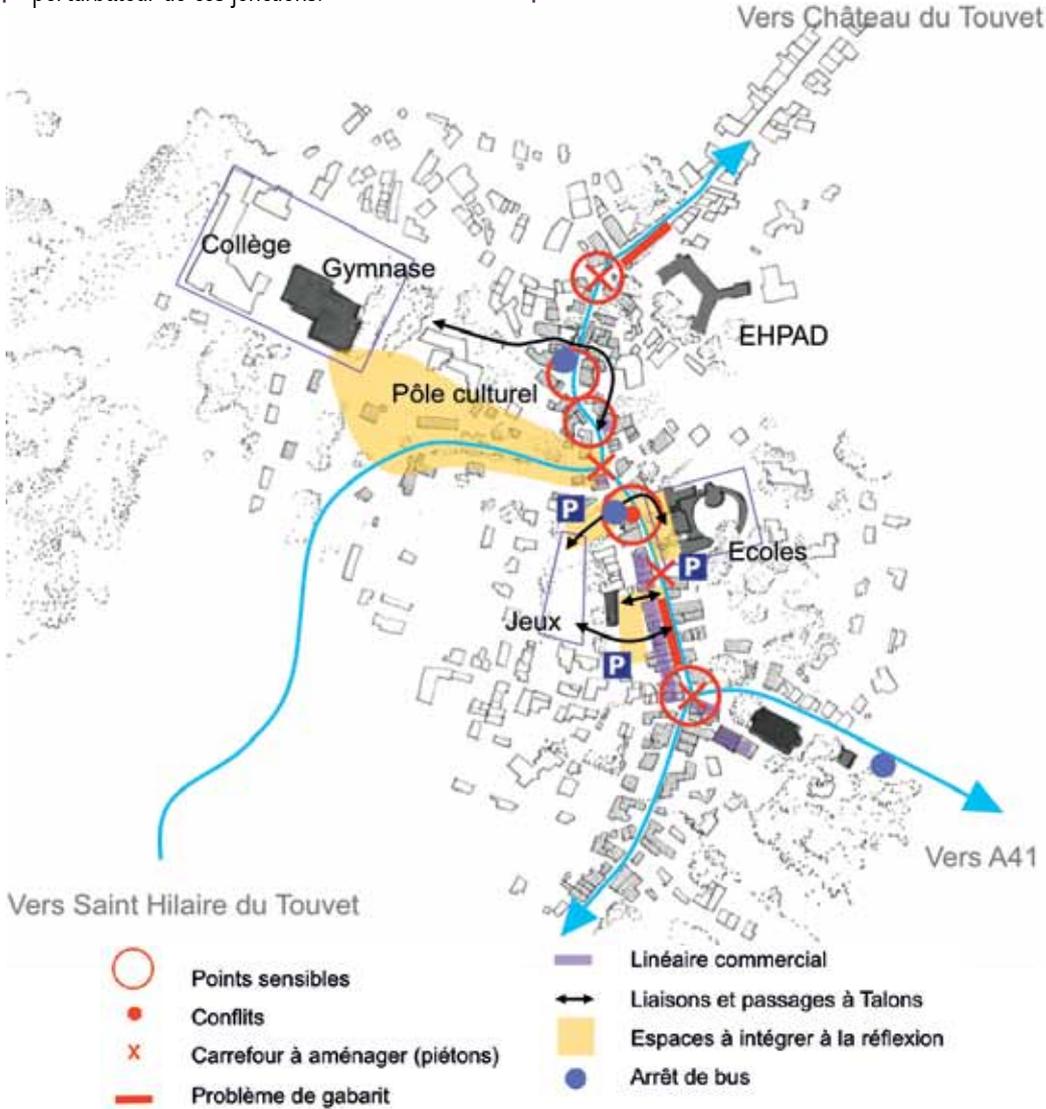
La Grande Rue a un gabarit variable sur son linéaire. Sur certains secteurs, des respirations grâce aux élargissements de voirie, aux places, aux jardins... viennent aérer cet axe, offrant des vues sur les massifs de la Chartreuse et de Belledonne.

La place de l'École ré-aménagée, offre un espace piéton vaste permettant différents usages : terrasse de restaurant, kiosque, zone d'attente pour les parents devant l'école, manifestations culturelles, événements festifs et commémorations...

Dans la Grande Rue les modes de déplacements doux sont très peu pris en compte, avec des trottoirs étroits. La question de la sécurité et de l'accessibilité se pose pour les cheminements piétons. Un emplacement réservé à l'arrière de l'école est prévu au PLU pour la création de cheminements. Les circulations automobiles se font de façon plutôt aisée à l'exception du carrefour : Grande Rue/place de l'Église-rue de la Charrière et le carrefour rue du magasin/Grande Rue-rue des Gaillardes. La circulation des bus est un élément perturbateur de ces jonctions.

L'espace public est très contraint et doit répondre à de multiples besoins : déplacements routiers, cheminements piétons et cycles, attractivité commerciale, confort d'usage, cadre de vie. La commune réfléchit actuellement à la réorganisation de ses équipements publics : déplacement de l'école à l'arrière de l'école existante, déplacement de la Mairie dans l'école actuelle, création d'une école de musique dans la mairie actuelle.

Relations Urbaines a intégré et traduit de façon schématique l'ensemble de la problématique des déplacements et des circulations :

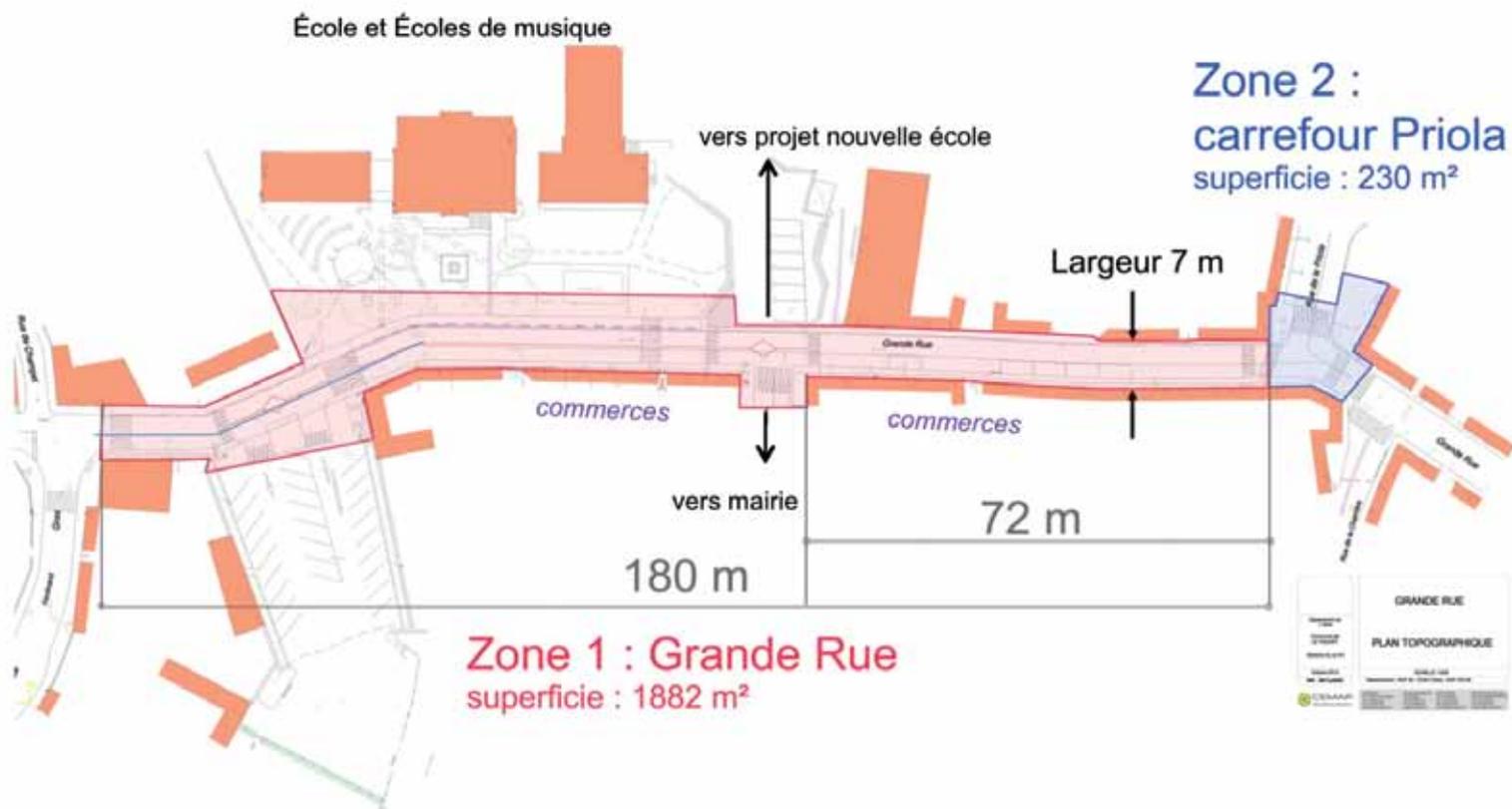


Depuis, la concertation sur les aménagements à proprement parler s'est poursuivie lors de 2 réunions publiques

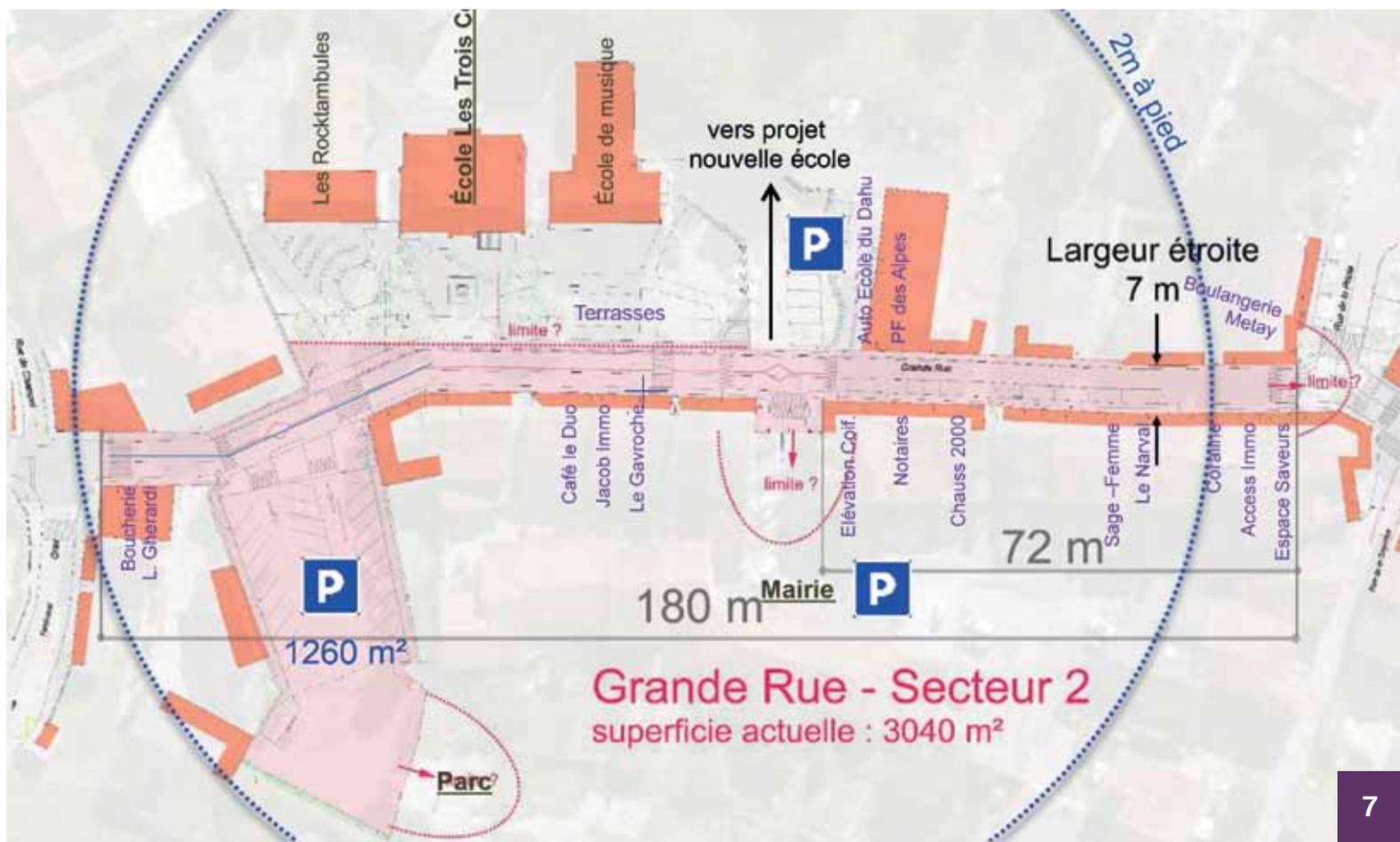
les 12 février et 21 mars, avec en parallèle un groupe de travail du collège commerçants et une rencontre avec les représentants de parents

d'élèves, pour travailler sur une première tranche de travaux qui démarre cet été. .

Le périmètre de la première tranche de travaux s'organise du carrefour de la Priola au carrefour de l'avenue Fernand Gras



Les arbitrages issus de la concertation permettent de formaliser un aménagement avec des éléments intangibles partager le temps et l'espace



Les échanges autour de l'aménagement sont conçus comme une zone de rencontre. Cet espace, où tous les usagers se rencontrent, permet de privilégier les circulations piétonnes en leur donnant la priorité sur les véhicules motorisés. La vitesse des voitures, bus, motos, etc. reste possible à une vitesse réduite de 20 km/h maximum. Pour mémoire la vitesse moyenne des véhicules motorisés a été mesurée à 27 km/h. Cette vitesse est adaptée aux pôles regroupant des commerces

et des services publics et lorsque les rues sont étroites. Ces zones, de plus en plus courantes, privilégient les aménagements visuels pour permettre de réduire la vitesse et que chacun trouve sa place dans le schéma

général des déplacements. Chaque entrée de zone sera particulièrement signalée avec des panneaux, du marquage au sol et des traitements de revêtements différenciés.

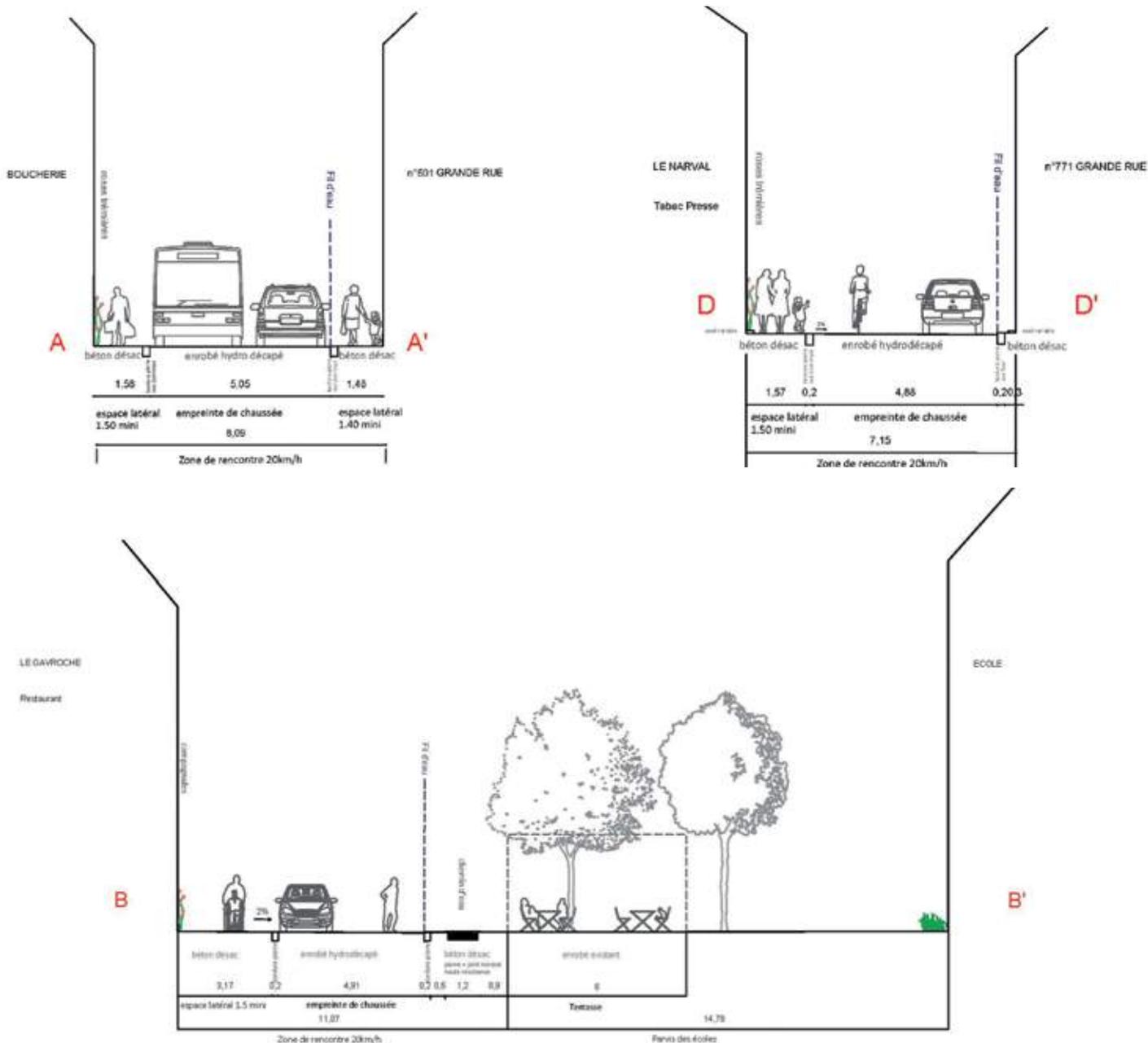


Espace particulier, la Grande Rue n'est pas identique sur toute sa longueur, plus ou moins large. Les aménagements envisagés s'adaptent aux différentes configurations. Dans sa partie haute (entre la place de l'école et l'avenue Fernand Gras), la chaussée a une largeur de 5,05 m pour les véhicules et il reste 1,48 m

et 1,58 m pour les piétons sur des espaces aménagés (A-A').

Au niveau de la place de l'école la circulation motorisée doit s'effectuer sur 4,91 m, le reste des 11,07 m sera dédié aux piétons y compris la place qui conserve sa vocation piétonne et ses terrasses (B-B').

Pour la partie la plus étroite, la partie basse entre la place de l'école et la rue du Priola, accueillant le plus de commerçants, la circulation se réalise sur 4,88 m, les piétons ont un espace dédié de 1,57 m sens descendant et 0,3 m en bordure des maisons pour sortir (D-D').





Cet aménagement global ménage les places d'arrêt minute pour soutenir la belle vitalité commerçante de centre bourg. 5 places sont maintenues au niveau des commerces, dans la partie basse de la rue. Les différents espaces de circulation (circulation motorisée, circulation piétonne, arrêt minute) peuvent être signalés avec des panneaux verticaux, mais le plus souvent

choix des matériaux et des couleurs délimitent les espaces. Du marquage au sol rappelle la limitation de vitesse. Les places d'arrêt minute sont constituées de pavés. L'idée d'un revêtement en pavés sur l'ensemble de la voirie, proposée avant les réunions, a été écartée pour retenir un revêtement hydro-décapé, aussi élégant mais moins bruyant pour les riverains. Les piétons doivent évoluer dans

des ambiances claires, sur un enrobé coloré, avec de toutes petites bordures en granit garantant le bon écoulement des eaux. Un chemin d'eau sur une petite longueur d'un peu plus de 100 mètres rappelle la présence de l'eau et le ruisseau qui traverse la commune de part en part. Des traversées permettent d'enjamber ce petit fil d'eau. Un système de vanne a été retenu pour le réguler si besoin.



Ambiance générale pour les piétons avec places d'arrêt minute et passages latéraux



Revêtement chaussée



Passage chemin d'eau



Chemin d'eau



Pour en faire un lieu agréable à vivre, tous les éléments sont importants. Les matériaux choisis sont de qualité, esthétiques et allient urbain et espaces verts. Des bandes végétales, sortes de « jardins potagers », en ré-

ponse aux jardins de poches du haut de la Grande Rue, viennent ponctuer l'espace, en accroche des passages traversant et à talons. Le parking Plossu est refait pour l'imaginer comme une place. La végétation est

privilegiée, gazon renforcé rustique, prairie fleurie. Cet aménagement est l'occasion de sécuriser le parking de la mairie en attendant un aménagement plus global.



Les échanges ont conduit à réorganiser la circulation des transports collectifs dans la Grande Rue.

La réflexion a intégré la circulation des transports en commun. Ainsi, après discussion avec la Communauté de communes du Grésivaudan et le Département, les lignes de bus (future G50, reliant Pontcharra à Goncelin via Saint-Vincent de Mercuze, actuellement G12) dotées de véhicules d'une petite longueur, 9-10 m maximum, sont maintenues à terme dans la Grande Rue. En revanche les lignes dotées de bus

d'une longueur au-delà de 12 m (future G3 reliant Le Touvet à Crolles) ne circulera pas dans cette portion de la Grande Rue trop exigüe. L'arrêt de la place Plossu sera déplacé à proximité, pour ne jamais entraver l'attractivité des transports collectifs, avenue Fernand Gras, en face de l'arrêt de bus existant. Pendant les travaux, les trajets sont déviés mais le service sera maintenu. Une information sera posée sur les arrêts

de bus habituels pour indiquer les perturbations à venir comme le retour à une situation habituelle.



A l'issue des études techniques, l'accessibilité aux commerces devrait en grande partie être résolue.

Cet aménagement global, conformément à la loi, intègre, dans la mesure du possible, la mise en accessibilité des commerces depuis l'espace public. Après un état des lieux, il apparaît qu'en relevant la chaussée de 20 centimètres en moyenne, on réduit le nombre de commerces non-accessibles sur l'espace public. Cette solution permet de passer de 12 à 26 entrées accessibles, dont 7 commerces de plus (sur les 38 entrées prises en compte). Seuls 3 commerces ne seraient pas accessibles au vu des études réalisées.



Ce que dit la loi sur l'accessibilité

Les établissements recevant du public devaient être rendus accessibles au 31 décembre 2014. La mise en place d'une procédure exceptionnelle permettait aux collectivités et aux établissements recevant du public qui

n'avaient pas terminé leur mise en accessibilité de déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avec l'échelonnement des travaux sur plusieurs années.

Au cours des travaux de la Grande Rue, la commune va donc procéder à la mise en accessibilité des commerces, artisans et acteurs professionnels dont l'entrée est sur

l'espace public.

Cependant, pour certains d'entre eux, le problème d'accessibilité est à l'intérieur de leurs locaux. La commune n'intervient pas sur la partie privée. Les propriétaires doivent réaliser les travaux pour se mettre aux normes prévues par la loi.

Pour info, calendrier prévisionnel des travaux

Etudes

De la sélection du bureau d'études à la concertation avec les commerçants et les habitants, cette phase s'achève avec la consultation des entreprises pour réaliser les travaux.

Chantier partie basse

de la rue de la Priola à la place de l'Ecole

Travaux sur les réseaux humides et les réseaux secs (assainissement, eau pluviale, électricité, gaz, téléphonie, etc.).

Pendant les 15 premiers jours, le carrefour de la rue de la Priola et de la Grande Rue sera complètement fermé, il sera impossible de rejoindre la rue de la Charrière via cet axe.

Du 26 septembre au
12 décembre 2016

Chantier

dans l'ensemble de la rue

été 2017

1^{er} trimestre 2017

Achèvement et livraison
date estimée

Chantier partie haute

de la place de l'École à la place Plossu

Travaux sur les réseaux humides et les réseaux secs (assainissement, eau pluviale, électricité, gaz, téléphonie, etc.).

Des déviations seront mises en place par les rues adjacentes.

Fin 2015
Du 18 juillet au
26 septembre 2016

Le montant de cette première tranche de travaux s'élève à 455 000 € HT, budgété au Budget Primitif, BP 2016.

Pendant toute la durée des travaux, vos commerces restent ouverts



Pour mémoire, retrouvez-ci-dessous les ouvertures de l'été



Du mardi au samedi : 8h - 12h15 et 15h-19h
Dimanche : 8h - 12h15
Fermé le jeudi après-midi et le lundi
Ouvert tout l'été



Mardi, vendredi, samedi : 9h-12h et 15h-19h15
Mercredi et jeudi : 9h-12h
Fermé mercredi et jeudi après-midi et lundi
Fermé en août



Du lundi au samedi : 6h45 - 12h15 et 15h-19h15
Dimanche : 7h30 - 12h15
Fermé le jeudi après-midi
Ouvert tout l'été



Du lundi au samedi : 6h-13h et 15h-19h30
Dimanche : 6h-12h30
Fermé mercredi
Ouvert tout l'été



Du mardi au samedi : 9h30 - 12h et 15h-18h45
Fermé le lundi
Ouvert tout l'été



Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 et 13h30-20h
Fermé mercredi et samedi
Ouvert tout l'été et mercredis 20 et 27 juillet



Du lundi au vendredi : 9h-12h - Après-midi sur rendez-vous
Fermé samedi
Fermeture possible quelques semaines en août



Lundi - mardi : 9h-12h et 14h-19h
Mercredi : 8h30-12h et 14h-19h
Jeudi : 8h30-12h et 14h-20h
Vendredi : 8h30-20h - Samedi 8h30-18h
Ouvert tout l'été



Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h30
Fermé samedi
Ouvert tout l'été



Lundi, mercredi, vendredi : 17h-19h
Samedi : 10h-12h
Fermé mardi et jeudi
Ouvert tout l'été



Du lundi au vendredi : 9h-12h - Après-midi sur rendez-vous
Fermé samedi
Ouvert tout l'été



À l'école élémentaire

Pour finir la réhabilitation de l'école engagée progressivement depuis 2009, cet été les toits du bâtiment central, de son clocheton et l'étanchéité du toit de la tour vont être traités.

Traditionnellement l'été et les grandes vacances sont mis à profit pour engager des travaux dans les écoles. Cela sera encore le cas cette année avec des travaux pour l'accueil, à la rentrée prochaine, d'une dixième classe, preuve du dynamisme de notre village.

Mais le gros des travaux sera particulièrement visible avec la réfection de la toiture du



bâtiment central de l'école. La toiture existante en bardeaux sera déposée, une nouvelle isolation posée ainsi qu'une nouvelle couverture, cette fois-ci en tuiles, comme c'est déjà le cas pour les deux autres bâtiments.

Le clocheton, refait en 1977 a été renforcé en 2016. Les poteaux ont été consolidés avec du métal, la zinguerie refaite, les poteaux et balustres repeints. Cet été, une nouvelle toiture achève cette rénovation.

La toiture du "crayon" doit également être faite. L'étanchéité va être remise à neuf.

Les travaux commencent le 4 juillet avec l'installation d'une grue. La fin de travaux prévisionnelle est fixée avant la rentrée. Le BP 2016 a prévu 100 000 € HT pour ces travaux. Les subventions prévues s'élèvent à 30 000 €.

Réfection du clocheton en 1977-1978



Consolidation du clocheton en 2015



Au Bresson

Au Bresson on commence une réorganisation d'ensemble du complexe sportif.

Le site du Bresson accueille la quasi-totalité des équipements sportifs de la commune. Afin de conforter son attractivité, d'améliorer son organisation, le Conseil municipal a décidé la réalisation d'un programme de travaux importants. Ces travaux, qui concernent autant les bâtiments que les espaces publics, débutent en ce moment.



Les espaces publics

Les travaux, qui ont débuté le 20 juin, concernent la reprise de l'ensemble des ré-

seaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, télécom, électricité et gaz), le réaménagement des parkings, la sécurisation de la chaussée et la création d'un cheminement

piéton. La durée prévisionnelle du chantier est de 6 mois, en plusieurs phases pour un montant de 440 000 € (dont 188 000 € de subventions demandées).



Les bâtiments sportifs



De nouveaux vestiaires seront construits pour le Rugby Club Touvet Pontcharra. Le bâtiment actuel est en effet ancien et très consommateur d'énergie. Le permis de construire des nouveaux locaux a été déposé il y a quelques semaines et les travaux devraient débuter au début de l'automne.

Le début des travaux s'annonce à l'automne 2016, pour une durée du chantier de 10 mois. Le BP 2016 a inscrit 406 000 € HT pour ces travaux. Les subventions estimées s'élèvent à 116 000 €.

De nouveaux locaux seront également construits pour les clubs de football, après destruction du bâtiment existant. Pour réguler les chantiers, permettre la tenue de quelques événements exceptionnels comme le congrès des maires de l'Isère et optimiser les financements, **ces travaux devraient débuter en 2017 avec une durée de chantier de 3 mois.**



Des travaux concernent aussi la salle d'animation rurale. La toiture a récemment été reprise pour assurer à nouveau son étanchéité et une étude est en cours pour modifier le système de chauffage et le rendre plus économique.

Début des travaux en juin 2016 pour une durée de 15 jours.



Les associations ont évidemment été associées au plus près de ces aménagements envisagés.



Un espace couvert à destination des jeunes de la commune sera également construit au cours de l'été. Aménagé à l'arrière de la salle du Bresson, il leur permettra de se rassembler plus sereinement.

Début des travaux en juillet 2016 pour une durée de 1 mois



Evidemment, ces travaux auront des conséquences sur les modalités d'accès au site du Bresson. Merci donc de la compréhension de tous pendant ces différents chantiers.

Perte d'autonomie et maintien à domicile, on en parle

L'enquête du Centre communal d'action sociale (CCAS) auprès des personnes âgées de plus de 65 ans dans la commune a acté, à la quasi unanimité, une volonté de rester chez soi le plus longtemps possible. Le préalable pour « bien vieillir chez soi » est de savoir ou de pouvoir lutter contre l'isolement.

À cela s'ajoutent trois conditions indispensables. Petit jeu de questions réponses pour savoir comment faire face à ces 3 exigences :

- **Être suivi régulièrement sur le plan médical** par des professionnels de santé, médecin traitant, infirmier, kinésithérapeute.



Si certaines communes souffrent de désertification médicale, le Touvet est une commune suffisamment pourvue en médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.

- **Avoir anticipé les risques d'affaiblissement physique pour envisager l'adaptation de son logement.** Pour adapter un logement dans le parc privé (appartement ou maison individuelle) un ergothérapeute peut établir à domicile un diagnostic « habitat mobilité ». Cette pratique ne semble pas développée dans la commune mais une expérimentation pourrait se pratiquer à l'échelle du territoire du Grésivaudan. On constate que les adaptations les plus fréquentes concernent les équipements sanitaires pour remplacer la baignoire par une douche, poser des barres

d'appui, rehausser les toilettes, ... Dans le parc public, les bailleurs sociaux répondent présents face aux demandes d'adaptation du logement. L'action du CCAS a permis d'adapter deux logements au Touvet :

- Celui d'une dame très dépendante dont l'accès au rez-de-jardin ne pouvait être garanti.

L'adaptation du logement a consisté à supprimer le bas de la porte fenêtre, poser un plan incliné, aménager une terrasse, remplacer des volets existants, trop lourds à manipuler, par des volets roulants électriques.

- Celui d'une autre dame se déplaçant avec difficulté. Ainsi le bailleur a refait la salle de bain, changé la baignoire par une douche dotée d'un siège rabattable fixe, déplacé le lavabo pour faciliter le déplacement, carrelé la salle de bain, posé un rehausseur et des barres d'appui dans les toilettes et la salle de bain. De la même façon que précédemment les volets, trop lourds à manipuler, ont été remplacés par des volets roulants électriques.

- **Et pouvoir faire appel à des services d'aide et d'accompagnement à domicile.** Le maintien à domicile est facilité par une aide ménagère qui fait le ménage et/ou une auxiliaire de vie sociale qui accompagne les actes courants de la vie quotidienne, comme faire les courses, sortir, faire des démarches administratives, préparer les repas, ou faire la toilette, assurer le coucher et la prise de traitements médicaux, etc.

Pour recourir à ces services à domicile, il existe trois modes d'intervention :

- **L'emploi direct** : la personne aidée embauche et rémunère elle-même l'intervenant. Le chèque emploi service universel (CESU) simplifie les démarches administratives du particulier employeur.

- **Le recours à un mandataire** : la personne aidée mandate un organisme pour recruter l'intervenant, éditer les bulletins de salaire, déclarer les cotisations sociales. Elle

reste l'employeur de l'intervenant.

- **Le recours à un prestataire** : la personne aidée, cliente de l'organisme prestataire avec lequel elle signe un contrat de services, est libérée de toute obligation en tant qu'employeur.

Toutes ces interventions peuvent être financées en partie dans le plan d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sous conditions de ressources de la personne bénéficiaire, et à des montants relatifs au



statut de l'intervenant.

Tous les organismes de services à domicile sont encadrés par une réglementation qui apporte des garanties aux utilisateurs. Ce sont le plus souvent des associations conventionnées par le Conseil départemental aux tarifs réglementés. La commune a un partenariat avec une association conventionnée, l'Aide à Domicile des Personnes Âgées (ADPA). Pour connaître toutes les associations intervenant dans le secteur et leur statut, il convient de se rapprocher de la maison du territoire du Conseil départemental, 71 Chemin des Sources à Bernin. Le plan d'aide de l'APA, finalisé par une assistante sociale du Conseil départemental, peut permettre l'intervention conjointe d'une aide ménagère « directe » et d'une auxiliaire de vie « salariée d'un prestataire ». Le service de Télé Alarme, qui sécurise le maintien à domicile, peut y être intégré. Le portage des repas à domicile assuré par la commune contribue au maintien à domicile.

Quand le Conseil Municipal d'Enfants (CME) rencontre le Conseil Municipal

Le 23 mai, les élus du Conseil municipal d'enfants (CME) ont proposé une délibération votée par le Conseil Municipal du Touvet, pour attribuer une subvention de 244€ à l'association Soleil Rouge. Madame Tissier, membre du conseil d'administration, s'était déplacée en personne pour recevoir très officiellement ce don. Ce montant va financer 12 visites de clowns auprès des enfants hospitalisés dans le service de

pédiatrie du Centre hospitalier universitaire de Grenoble. Le CME avait renouvelé son opération de plantation, récolte et vente de tulipes en partenariat avec la Maison Saint Jean. Les enfants du CME étaient présents sur le marché du Touvet le samedi matin dès la floraison des fleurs, aux vacances de Pâques. L'association Soleil rouge emploie 11 clowns intermittents du spectacle qui interviennent auprès de 6 000 enfants dans l'année.



5^e visite organisée par le CCAS en partenariat avec le Club du Beaumont

Le 14 juin, les seniors ont arpenté le centre historique de Grenoble, en suivant le guide, à l'écoute d'anecdotes et de secrets du passé. Le repas servi dans un restaurant gastronomique du Plateau Matheysin a précédé une visite de la Mine-Images à La Motte d'Aveillans. Ce fut l'occasion de découvrir l'univers des « gueules noires » dans un site minier souterrain authentique où pendant deux siècles des hommes ont extrait le « meilleur charbon du monde ».

Pour en savoir plus sur ces sorties organisées régulièrement n'hésitez pas à vous renseigner au 04 76 92 34 33.

Un été aux Grappaloups

Cet été, les enfants âgés de 3 à 12 ans vont retrouver le chemin des Grappaloups. Le programme est concocté pour proposer aux enfants des activités adaptées à leur âge et à leurs envies.

La 1^{ère} semaine sera sportive pour mettre tout le monde en forme et débiter l'été. Au

programme, échange et entraide au cœur des Jeux olympiques, en rencontrant ? peut-être ? les autres centres de la vallée... L'euro de foot sera encore prétexte à découvrir l'Europe, ses 28 pays et leurs cultures.

Puis une semaine d'aventures dans la forêt attend les enfants pour passer le moins de temps possible aux Grappaloups, partir à la découverte de la forêt et y construire un campement, jusqu'à imaginer une veillée autour d'un feu de camp...

Le mois de juillet s'achève avec une semaine de la mode locale ; « habits dans tous leurs états » et défilé de clôture.



ATTENTION CETTE ANNEE LES GRAPPALOUPS FERMENT DU 1^{er} AU 19 AOÛT

À compter de leur réouverture le 22 août, les Grappaloups préparent Place Libre ! Pour démarrer la rentrée en fanfare.

Horaires et périodes d'ouverture du centre de loisirs cet été : **du 6 au 31 juillet et du 22 au 31 août de 8h à 18h.**



Plan canicule

Dans le cadre du Plan canicule en vigueur depuis 2004, Madame le Maire rappelle aux habitants de plus de 65 ans qu'ils ont la possibilité de se faire connaître auprès des services municipaux, afin de prévenir au maximum les risques engendrés par les fortes chaleurs. La commune doit assurer le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés. Vous êtes isolé(e), retraité(e), ou adulte handicapé(e), vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans cette situation. Pour ne pas rester seul(e), en cas d'alerte canicule, faites-vous connaître à la mairie du Touvet. Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire. **Pour plus d'informations, 04 76 92 34 34.**

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?


Crampes


Fatigue inhabituelle


Maux de tête


Fièvre > 38°C


Vertiges / Nausées


Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes?


Je mouille mon corps et je me ventile


Je mange en quantité suffisante


J'évite les efforts physiques


Je ne bois pas d'alcool


JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU


Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour


Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Source brochure « Canicule, fortes chaleurs adoptez les bons réflexes » de Santé publique France

Baignade et exposition solaire en toute sécurité

Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes. En France, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2015, 1219 noyades accidentelles ont été recensées : 436 ont été mortelles.

→ Pour se baigner sans danger

- Choisissez des zones de baignade surveillées,**
- Surveillez vos enfants en permanence,**
- Tenez compte de votre forme physique.**



→ Pour que le soleil reste un plaisir

L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV), d'origine naturelle ou artificielle, reste la première cause des cancers cutanés. 80 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués, chaque année. 4 gestes simples pour se protéger de ces risques :

- **Évitez les heures les plus ensoleillées**, entre 12h et 16h et recherchez l'ombre
- **Protégez encore plus vos enfants**
- **Couvrez-vous** avec un chapeau, des

lunettes et un T-shirt

- **Appliquez de la crème solaire** toutes les 2 heures et renouvellez-la après chaque baignade.

Plus d'informations sur le site www.santepubliquefrance.fr



Une journée éco-citoyenne « productive »

La journée éco-citoyenne du 4 juin a permis de fabriquer, construire, expliquer autour d'éco-ateliers désormais familiers aux habitants grâce au travail des membres de la commission environnement et à l'engagement de Franck Pourchon, très impliqué dans ce processus d'auto construction. Les élus du Conseil Municipal des Enfants présentaient leur programme de lutte contre les incivilités (à retrouver en dernière de couverture, NDLR).

Les éco-ateliers permettant de construire un hôtel à insectes à emporter ont rencontré un vrai succès et à l'issue d'une réalisation col-

lective, un hôtel à insectes est désormais installé près du kiosque sur la Place de l'École. Cet hôtel permet d'attirer les insectes utiles au jardin et de les héberger. Les participants au Défi Class'Énergie de la classe de CM1-CM2 de Sophie Circan ont présenté des saynètes, préparées dans le cadre du défi, pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergie.

La journée s'est achevée avec le traditionnel nettoyage de Printemps. Le village est propre pour attaquer l'été, accueillir visiteurs et randonneurs, ...

Pour information : la collecte de téléphones portables a permis de récolter une vingtaine d'appareils usagés qui seront remis à un atelier d'insertion pour réparation ou recyclage.



Les jachères fleuries... un moyen esthétique de préserver la bio diversité

Commune sans pesticide depuis 2009, au Touvet, la gestion écologique des espaces verts est faite de petits gestes juxtaposés et d'entretien différencié des espaces plantés. Ainsi les prairies fleuries, les plantations locales, les plantes vivaces, le couvrant végétal, nécessitant peu d'arrosage et une réduction des tontes sont privilégiés. La fauche raisonnée et tardive fait partie de ces nouveaux dispositifs d'entretien.

Vous pouvez admirer depuis le printemps des jachères fleuries créées à la bibliothèque, vers l'école élémentaire, et des prairies fleuries restaurées dans la Grande Rue. La multitude de variétés de fleurs entraîne une biodiversité naturelle de la faune (insectes butineurs et oiseaux insectivores) et un embellissement des zones non cultivées. L'année prochaine il sera temps de revisiter les plantations des pieds de murs qui ont aussi un peu vieilli.

La démoustication est l'affaire de tous et de chacun

Les moustiques peuvent entraîner des nuisances importantes. La commune cotise à hauteur de 7 489 € à un service public de démoustication assuré par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD).

Avant d'être des moustiques adultes, ces insectes se développent sous forme de larves dans l'eau. Tout récipient contenant de l'eau, même propre, peut permettre le développement des larves. C'est à ce stade que la lutte est la plus efficace, car elle concerne des réserves d'eau de petite taille, facilement repérables, situées autour des habitations. En supprimant ces points d'eau autour de votre domicile, vous éliminez les lieux de ponte et donc la prolifération des moustiques.

En cas de problème lié aux moustiques, vous pouvez effectuer un signalement sur le site internet : www.eid-rhonealpes.com

Des « préventeurs moustiques », détenteurs d'une carte professionnelle, peuvent se

présenter à votre domicile. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EIRAD, 73310 Chindrieux, par l'adresse courriel suivante : contact@eid-rhonealpes.com

Les gestes de prévention à retenir

- Enlever tout objet dans le jardin, sur la terrasse, qui peut servir à recueillir de l'eau,
- Supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes, sous les pots de fleurs, ou les remplir avec du sable,
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, rigoles couvertes par une grille, ...),
- Couvrir de façon hermétique les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

Ça s'est passé chez nous



Commémoration du 8 mai 1945
Sophie Scholl et le réseau de la Rose Blanche, ou l'histoire d'une résistante allemande au nazisme.

Musiciens du Louvre, 19 mai
Une fois encore, dans un cadre exceptionnel, les virtuoses de la musique classique ont ravi un très nombreux public.

Macadam Peinture, 28 mai
Avant les travaux de la Grande Rue adultes et enfants ont peint et crayonné en toute liberté.

Plantes et jardins, 5 juin
Malgré le temps incertain plus de 1100 visiteurs ont arpenté les allées du château au fil des exposants, des animations, et profité de ses jardins.



Musique et patrimoine, 11 juin
Au fil de l'eau et de l'histoire locale, un parcours patrimonial, ponctué de haltes musicales, a ravi les flâneurs.

Inauguration de la caserne du Touvet, 11 juin
C'est en présence du nouveau Préfet, Lionel Beffre, du Président du Département, Jean Pierre Barbier, du député de la circonscription, Pierre Ribeaud, de la sénatrice Eliane Giraud, du colonel Enard, directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours, de nombreux maires et sapeurs-pompiers, que la caserne qui a ouvert ses portes en 2012 au Touvet a été inaugurée.

Fête de la musique, 21 juin
Sous le kiosque, les groupes se sont succédés pour une soirée, conviviale, amicale, décontractée !



Inauguration pôle artistique, 25 juin
Elle a permis à tous les habitants de la commune de visiter cet espace de création et d'exposition et de découvrir le travail des associations qui l'occupent. Une inauguration officielle a ponctué les visites de la matinée.

Grésiblues, 27 juin
Marco Pandolfi, blues-man italien, multi-instrumentistes a séduit les spectateurs, après une première partie où Daddy MT & The Maches a su créer l'ambiance.

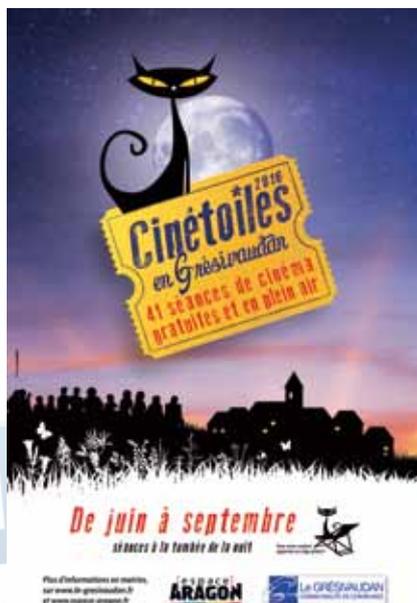


À vos agendas ! Cet été au Touvet

Cinétoiles le 1^{er} juillet

Du cinéma sous les étoiles revient cette année encore au Touvet. Organisé par la Communauté de communes en partenariat avec 42 communes du territoire, cette année, le film projeté est le dernier de Jean Jacques Annaud, *Le dernier loup*. Les séances débutent à la tombée de la nuit ; n'hésitez pas à apporter un siège pliant et une couverture pour être confortablement installé !

Rendez-vous vendredi 1^{er} juillet à 22h à la salle du Bresson.



Retraite aux flambeaux, le 13 juillet

Rendez-vous devant la mairie à 21h30 pour la déambulation dans les rues du village accompagnée de l'Harmonie des deux Rives, avec la participation des anciens combattants de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants (UMAC). Les lampions vous attendent !

Attention en cas de mauvais temps, le défilé est annulé. Cette décision, prise au dernier moment, est diffusée sur le site internet. Un pa-

nonceau est affiché à la porte de la mairie.



Et surtout n'oubliez pas... même si la rentrée est encore très très très loin...

Le 3 septembre, **accueil des nouveaux habitants** à 11h à la mairie.

Le 3 septembre, **forum des associations** à partir de 13h30 à la salle du Bresson.



Marché de créateurs le 2 juillet

Avec cinq co-présidentes créatrices originaires de Belledonne, l'association « Les Fines Particules Folles » développe et promeut la création artisanale et artistique contemporaine locale. À l'initiative de plusieurs boutiques éphémères, « la Lucarne », dans les communes de Saint Pierre d'Allevard, Crolles, les Adrets et d'un marché de créateurs dans la commune du Touvet en mai 2015, « la Lucarne en balade » propose une deuxième édition dans la commune, **le samedi 2 juillet 2016 de 9h à 18h, Place de l'Ecole.**

Découvrez ou retrouvez la richesse artisanale, locale, ou plus lointaine : créateurs de bijoux, céramiques, maroquinerie, objets déco, vêtements et accessoires de mode...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'association <https://lesfinesparticulesfolles.wordpress.com/> ou sur leur page facebook !



Place libre, festival d'art dans les rues du 26 au 28 août

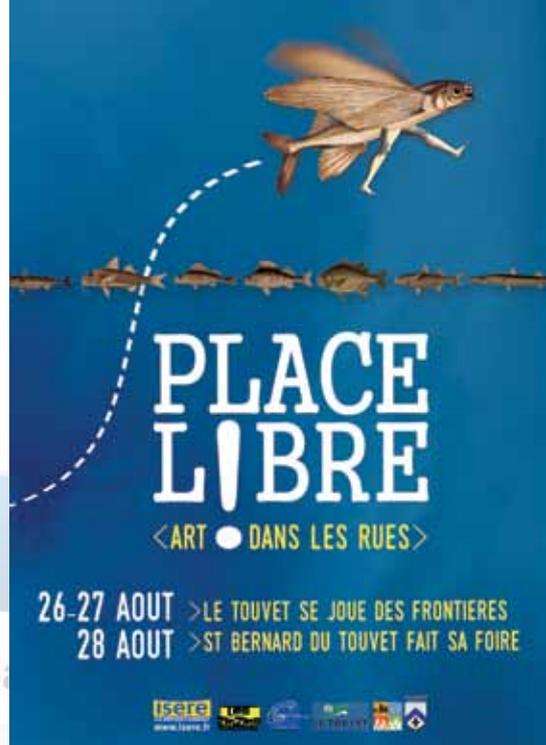
Le Touvet se joue des frontières pour cette nouvelle édition qui s'organise en partenariat avec Saint Bernard du Touvet.

Nous marchons dans nos propres pas, doucement sans nous rendre compte, chaque jour. Nous créons des périmètres, des bacs à sable synthétiques, des écrans opaques. Nous délimitons, sécurisons, vivons par procuration, rassurés d'être assurés, pour la vie, pour nos enfants, pour nos maisons. Nous construisons des murs, des routes, des rues, des tours. Éclairages, agencements, construction, superpositions. La maîtrise de soi et de ce qui nous entoure... Tout est clair, compréhensible, visible...

Cette année, nous vous proposons donc de pousser un peu ces murs, de changer le mobilier de place, de regarder les corps autrement (Cie Presque siamoise), d'envisager des événements passés comme faisant par-

tie du présent (Cie Toutenvrac), de se dire que la frontière est ambiguë dans ce qu'elle nous protège mais aussi dans ce qu'elle nous met en danger (Cie des Arts félus)... Alors, afin de vivre au mieux ensemble, permettons nous d'ouvrir un peu les vannes, de laisser les esprits vagabonder, à la poésie (La Folle Allure), aux corps (la débordante Cie), aux rires (Las Polis). Se confronter à soi-même et ouvrir des espaces, prendre du temps. Prendre le temps de faire la foire, de faire la fête, de rire de la bêtise, de cultiver les pommes de terre du second degré (Eléonore Tigre et sa bête).

Une édition exceptionnelle puisque le Touvet et Saint Bernard du Touvet (et sa célèbre Foire) ont franchi la frontière qui les séparait et ont décidé de faire un événement com-



mun.

Haut les cœurs !!! ça va être mortel... euh... vivant !!!

Programme complet disponible à la mairie, à la bibliothèque, à l'accueil de loisirs, dans les commerces et sur www.letouvet.com

Un festival pour tous et par tous

En amont du festival, trois formes artistiques vont être créées au Touvet. Elles accueillent en leur sein des habitants du Touvet ou d'ailleurs, professionnels ou non, afin de permettre aux citoyens s'exprimer, de jouer, de chanter et éventuellement de passer des frontières...

CIRCUS SCHTONG : du 22 au 26 août **STAGE DE CRÉATION CIRQUE ET THÉÂTRE** **POUR LA RUE (Cie Les Zinzins)**

Ce travail s'effectue avec la Cie Les Zinzins. Il s'adresse aux enfants de l'accueil de loisirs et comme tous les enfants peuvent s'inscrire à l'accueil de loisirs, c'est pour tous les enfants du monde. Cette proposition sera guidée par Guillaume De La Bête et Eléonore Tigre. Ils aborderont les acrobaties, le jeu d'acteur, tout cela dans une cage à fauves avec un décalage propre au travail des Zinzins...

Cette performance se jouera en direct pour l'ouverture du festival le 26 août à 19h02.

Renseignements et inscriptions à l'accueil de loisir les Grappaloups : 04 76 92 36 11

L'AVENTURE MAINTENANT ! : 20 & 21 août **STAGE THÉÂTRE DE RUE POUR ADULTES**

Habitants locaux, habitants d'ailleurs, boulanger(e), père au foyer, soudeur, épicier(e), maçon(ne), cuisinier(e), médecins, secrétaire... blond(e), brun(e), avec ou sans taches de rousseur, avec ou sans cheveux... que vous soyez amateurs, comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs, vous êtes les bienvenus dans ce stage de théâtre de rue qui peut mêler toutes les pratiques artistiques. Toutes les envies sont les bienvenues. Pas de passage en force. On fait avec ce que l'on « naît ». Le tout c'est de se laisser surprendre par la force d'expression individuelle et collective que cette expérience autorise et par le plaisir qu'elle procure.

À l'occasion d'un stage de création de deux jours, Yannick Barbe, comédien grenoblois propose donc de jouer dans l'espace public autour de la thématique de la frontière, au

sens large du terme : écriture, musique, jeu, mise en espace. **Tout cela donnera des formes qui seront proposées lors du festival le 27 août.**

Inscription et renseignements auprès de Marc Morize : 06 01 05 20 70

NULPARISTAN ORKESTAR : du 22 au 26 août **Création musicale in situ pour tous les musiciens des écoles de musique**

La cie Naüm et son intrépide Chevalier Rémi Petitprez Naüm rencontrent les musiciens des 2 écoles de musique du Touvet pour un moment survolté, décalé et jubilatoire. Ce spectacle mêle les deux formations et emmène les jeunes musiciens dans l'univers musical et théâtral de la compagnie. Pour que chacun retrouve, le temps d'un concert, son instinct artistique sonore le plus primaire...

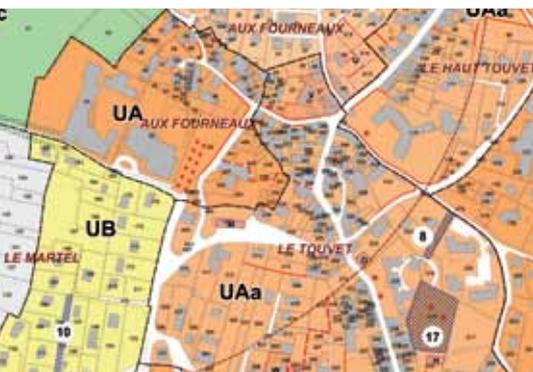
Code de la route et priorité à droite, une règle dans la Grande rue

Les habitants du Touvet, quand le sujet de la circulation est abordé, font part du danger éprouvé quand il faut s'insérer dans la Grande Rue. Lors de la réunion de quartier de La Perrière, les habitants l'ont à nouveau évoqué aux élus. Pour ralentir les véhicules et permettre à tous (vélos, piétons, voitures) de cohabiter en sécurité, le régime de la priorité à droite est retenu. Les intersections des rues débouchant dans la Grande Rue sont le plus souvent des

priorités à droite. Les usagers doivent donc être vigilants et laisser la priorité aux véhicules arrivant à leur droite. Les travaux à venir ne doivent pas changer cette situation.

Un refus de priorité (Article R415-5 du code de la route) est passible d'une contravention de 4^e classe exposant à un retrait de 4 points et suivant le cas à :

- une amende forfaitaire minorée de 90 €,
- une amende forfaitaire de 135 €,
- une amende forfaitaire majorée de 375 €.



Urbanisme : des règles à respecter impérativement

Avant de construire toute clôture sur un terrain privé il faut déposer une déclaration préalable en remplissant le formulaire Cerfa n° 13703*05. Le délai d'instruction légal d'un mois peut être porté à deux mois si le terrain est situé dans le périmètre de protection du château du Touvet.

Selon le secteur les clôtures sont constituées d'un simple grillage, d'un mur ou d'un mur surmonté d'un grillage doublé d'une haie végétale d'essences variées, pour une hauteur maximum variant de 1,60 m à 1,80 m.

Les brise-vues ou les lambris en composite sont interdits dans la commune. À défaut de respect de ces règles, la commune constate l'infraction, dresse un procès-verbal et met en demeure le propriétaire d'enlever la clôture construite illégalement.

En cas de doute il est conseillé de consulter le règlement du PLU disponible sur le site www.letouvet.com/services-publics/urbanisme. Le service urbanisme de la commune, à la mairie, est disponible pour répondre à toutes les questions.

Enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan local d'urbanisme

Vous pouvez consulter tous les documents afférents **du 4 juillet 2016 au 4 août 2016 inclus**, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h, les samedis de 9h à 12h.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre AYZOZ tient des permanences à la mairie **le lundi 4 juillet 2016 de 9h à 12h, le mardi 19 juillet 2016 de 15h à 18h, le jeudi 4 août 2016 de 14h à 18h.**

Tout savoir sur l'enquête publique en consultant le site internet www.letouvet.com rubrique Urbanisme : Services publics/Urbanisme



Partez en toute sérénité avec l'opération « tranquillité vacances »



Ce dispositif gratuit, ouvert à tous, aide les vacanciers à quitter leur domicile l'esprit libre. Initialement limité aux périodes de vacances, il concerne aussi bien les périodes de vacances que toute période d'absence prolongée des particuliers.

Ainsi, la gendarmerie surveille le domicile des habitants qui ont déclaré leur absence, avec des patrouilles de gendarmerie renforcées. Les vacanciers sont avertis si une quelconque anomalie est décelée : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages, pour procéder le plus rapidement possible aux démarches nécessaires.

Le meilleur moyen de lutter contre le vol relève de la vigilance de tous et de quelques

précautions à prendre avant un départ, comme la fermeture de tous les accès, une boîte aux lettres vidée, une messagerie vocale neutre qui ne fait état ni de l'absence ni de sa cause...

Pour bénéficier du dispositif, il faut faire une demande au minimum 2 jours avant la période d'absence à la gendarmerie. Un formulaire, accessible en ligne : www.interieur.gouv.fr, rubrique Ma sécurité-Conseils pratiques ; peut être rempli et imprimé avant de se rendre à la gendarmerie.

Inscriptions sur les listes électorales pour les scrutins de 2017

Élection présidentielle (23 avril et 7 mai), élections législatives (11 et 18 juin), des scrutins importants s'annoncent en 2017. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. Il suffit de vous rendre à la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour vous inscrire.

Quelques cas particuliers autorisent les per-

sonnes à s'inscrire après le 31 décembre et à voter la même année :

- les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} janvier et le jour de l'élection
- les personnes déménageant pour des motifs professionnels et les fonctionnaires admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- les militaires retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier
- acquisition de la nationalité française après

le 1^{er} janvier

- recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

En revanche, les électeurs déjà inscrits, qui n'ont pas changé de domicile dans la commune, n'ont aucune formalité à accomplir. Les jeunes majeurs sont inscrits automatiquement sur les listes lors du recensement l'année de leurs 16 ans, mais il est préférable de s'en assurer.

Les feux de végétaux, une pratique interdite

Qui n'a pas fait un jour un feu au fond de son jardin pour se débarrasser de déchets végétaux encombrants ? Une habitude tout ce qu'il y a de plus illégale ; dangereuse de surcroît car les feux dégagent des substances toxiques, cancérigènes et provoquent des maladies cardiovasculaires. Le brûlage des déchets végétaux est interdit dans l'ensemble du département de l'Isère par l'arrêté préfectoral n°2013-322-0020 du 18 novembre 2013. Les solutions alternatives existent :

- la plupart des déchets peuvent être compostés et contribuer à la bonne santé de nos jardins
- les branches peuvent être laissées en tas au fond du jardin et offrir un abri pour la faune sauvage
- la déchetterie du Touvet est ouverte à tous 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45, (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre).

N'oubliez pas : un feu de 50 kg dégage 100 fois plus de particules qu'un véhicule qui se rend à la déchetterie. En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).





PERSONNEL

Filière administrative : modification du temps de travail d'un agent (11/04/2016) pour nécessité de service afin d'augmenter la quotité de travail du poste d'agent administratif de 1^{ère} classe en charge des finances, de la comptabilité et du suivi des subventions et des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Filière technique : création d'un poste d'ingénieur et suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal (11/04/2016) à la suite de deux promotions validées en Commission administrative paritaire, sur proposition de la commune ; respectivement au grade d'ingénieur territorial et au grade de technicien territorial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère (11/04/2016) au titre de la Dotation territoriale pour des travaux de réfection de la toiture de la salle d'animation rurale en vue d'améliorer l'étanchéité et pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Demandes de subventions (23/05/2016) auprès du Conseil départemental de l'Isère au titre de la Dotation territoriale et auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, pour des travaux de transformation de locaux de stockage en bureaux administratifs à la Trésorerie afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la Trésorerie du Touvet et permettre l'accueil de nouveaux agents.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Demande de subvention (23/05/2016) auprès de la Commission des finances du Sénat pour la réalisation de nouveaux locaux associatifs pour l'AS Grésivaudan et l'AS Touvet-Terrasse, situés dans une zone dénuée de risques naturels et plus sobres sur le plan énergétique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

URBANISME

Autorisation donnée au Maire de déposer une autorisation de travaux et un permis de construire (23/05/2016) dans un établissement recevant du public, le Trésor public.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable (23/05/2016) pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment central de l'école élémentaire et de son clocheton.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification du PLU (11/04/2016) pour procéder à certains ajustements, précisions ou corrections du PLU en vigueur, prévoir une ouverture partielle à l'urbanisation d'un secteur situé en zone AU localisé aux Aliquets, permettre le développement d'activités dans le domaine des énergies renouvelables et l'implantation de nouvelles activités économiques et touristiques.

Délibération adoptée à la majorité avec 4 oppositions.

Vente de la parcelle AD 180 d'une superficie de 1286 m² Aux Arguilles (23/05/2016) à un prix de 50€ par m² pour la construction d'un atelier de menuiserie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Achats de parcelles (23/05/2016), une de 2033 m² située au Bresson pour un montant de 16 000 € et une autre d'une superficie de 2091 m² située aux Aliquets pour un montant de 4 182 € afin de reconstituer les réserves foncières de la commune.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Réaménagement de parcelles avec un échange (23/05/2016) à titre gratuit. La commune échange environ 766 m² de la parcelle AD49 avec environ 743 m² de la parcelle AD48.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

Subventions aux associations (23/05/2016) après analyse des dossiers transmis par les associations, les subventions 2016 sont attribuées conformément au tableau ci-dessous.

Apprendre, comprendre et réussir	250 €
Amitiés Loisirs	400 €
AS Grésivaudan football	2 700 €
AS Touvet-La Terrasse 38	700 €
Atelier du Pont des Arts	600 €
Club Azimut et Cie	300 €
Club pour tous «Le Beaumont»	400 €
Comité des fêtes	800 €
Dravie sport nature	200 €
École de cordes du Grésivaudan	9 000 €
École de musique des Deux Rives	9 000 €
English is fun	1 400 €
Grésiblues	1 500 €
Gymnastique volontaire	600 €
Harmonie des Deux Rives	2 000 €
Le Sou des écoles	850 €
Le Touvet basket - Balle au panier	300 €
Le Touvet Dantan	150 €
Le Touvet judo	2 000 €
Les Grappashow	500 €
Les Tire-clous du Grand Manti	1 000 €
Ludothèque « Le coffre à jouer »	100 €
Nounous et cie	150 €
Petit conservatoire de danse du Grésivaudan	3 500 €
Rugby club Touvet - Pontcharra	4 300 €
Tennis club Saint Vincent - Le Touvet	400 €
Tennis de table du Grésivaudan	2 000 €
Touvet badminton club 38	1 400 €
Touvet Volley ball	500 €
Soleil rouge	244 €
Les amis d'Écopla	10 000 €
Total	57 244 €

Délibération adoptée à l'unanimité (Corinne Feltz, Présidente de l'association Dravie Sport Nature ne participe pas au vote).



Loi NOTRe : les actualités de la communauté de communes



La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), votée en août 2015, complète la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi relative à la délimitation des régions, dans le cadre d'un troisième acte de décentralisation. Elle bouleverse l'organisation des collectivités territoriales et notamment les répartitions de compétences entre communes et intercommunalités. Des transferts progressifs s'échelonnent de 2017 à 2020. Ainsi le développement économique et la gestion de l'eau et de l'assainissement doivent désormais appartenir aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI ou intercommunalités).

La compétence économique

À compter du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire, existantes ou à venir, relève de la seule compétence de l'EPCI. Les zones d'activités économiques communales existantes, soit 34 zones dans 19 communes, vont donc être transférées à la communauté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG). Au Touvet, la ZA du Bresson sera donc transférée à la CCPG pour :

- l'étude, l'achat de foncier, l'aménagement de nouvelles zones,
- la promotion, la commercialisation, la vente des terrains aménagés,

- l'animation de la zone, la gestion de services communs aux entreprises

- l'entretien (voirie, espaces verts, espaces publics et mutualisés, signalétique, éclairage public, ...)

- la réhabilitation, requalification, l'entretien des voiries et espaces publics ou communs (espaces verts, bassins, délaissés...)

Les textes ne précisent pas comment s'opère la valorisation financière, c'est-à-dire le mode de calcul du coût de rachat des zones d'activités

économiques de la Communauté de Communes aux communes. Un travail est engagé avec la CCPG pour définir à quel prix sera rachetée la ZA de la commune du Touvet.



La compétence eau et assainissement

La compétence eau et assainissement devient une compétence obligatoire pour les EPCI en 2020. La CCPG a souhaité anticiper ce mouvement par une délibération votée le 7 décembre 2015 et

reprendra cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

À terme les tarifs seront unifiés pour toutes les communes du Grésivaudan. Une période transitoire permet de conserver les tarifs communaux ou syndicaux pendant quelques années.

Le travail de diagnostic et d'évaluation financière est engagé depuis plus de deux ans à la CCPG pour identifier.

- ① l'actif et le passif dans le budget principal de la commune,
- ② les biens meubles et immeubles mis à

disposition par la commune pour l'exercice de la compétence du traitement des eaux usées, les contrats, les emprunts, les subventions à transférer.

③ La possibilité de transférer à l'EPCI les excédents et/ou les déficits correspondant au service de l'eau ou de l'assainissement. À l'issue des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) des 21 et 25 mars 2016 il a été acté la dissolution **des syndicats ayant aujourd'hui la compétence eau et assainissement.**



Créer un ou plusieurs espaces de travail partagé à l'échelle du Grésivaudan ? Réflexion en cours...



Le Grésivaudan, territoire innovant adossé à l'écosystème grenoblois, bénéficie d'un fort dynamisme éco-

nomique. Impliquée dans le développement numérique, la Communauté de communes a mandaté les cabinets Karine Pouliquen et Coop alternatives pour identifier et mobiliser de possibles utilisateurs d'espaces de travail partagé, pour créer avec eux des plateformes de services mutualisés, permettant de réduire les déplacements.

Une enquête en ligne et des ateliers participatifs vont permettre de vérifier que toutes les conditions sont réunies pour

créer un ou plusieurs espaces de travail partagé. Un questionnaire est publié en ligne depuis le 1^{er} juin 2016 : <http://bit.ly/TLGresivaudan>. 8 ateliers participatifs ont lieu dans les principaux bassins de vie de la CCPG. Il s'agit bien sûr d'étudier les conditions de faisabilité de la réalisation de ces espaces comme les activités de services à y développer. Les résultats de cette étude d'opportunité doivent conduire à une étude de faisabilité à compter d'octobre 2016.

Point d'information sur la collecte des déchets



La collecte des déchets ménagers en points d'apport volontaire, sous la forme de conteneurs semi-enterrés, ne sera développée que dans les communes de montagne et les zones d'habitat

collectif dense, sous réserve d'une cohérence de tournée des véhicules. La décision a été prise par les élus communautaires lors du conseil du 29 février dernier suite à la présentation de nouveaux éléments

chiffrés. Ainsi au Touvet deux modes de collectes devraient cohabiter. Un changement de pratiques à suivre dans les mois à venir car les modalités de mise en place ne sont à ce jour pas établies.

Plus d'info sous <http://www.letouvet.com/vie-municipale/projets-realisations/>



Du broyat de bois disponible gratuitement et toute l'année à la déchetterie du Touvet à partir de ce début d'été, pour les amateurs du jardin ou les « aficionados* » du compostage (cf. Bulletin Municipal du printemps 2016).

* amateurs passionnés (NDLR)



Changement dans le tri des déchets plastiques

Un recyclage des déchets plus efficace arrive dans le Grésivaudan **avec l'extension des consignes de tri !** Le geste de tri au quotidien pour les recyclables devrait se simplifier. Une évolution de taille dans l'amélioration du recyclage des emballages en plastique... Fini les hésitations... Pots de yaourt, bar-

quettes, sachets en plastique... car très bientôt tous ces emballages devraient rejoindre la poubelle de tri pour être recyclés.

Plus de nouvelles à la rentrée, dans le G l'info du mois de septembre...



EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

En 2016, la municipalité a d'ores et déjà engagé et réalisé de nombreux projets. Toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles sans les habitants de la commune.

Depuis deux ans, nous avons inscrit notre travail dans la concertation avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Chacun des projets a fait l'objet de réunions publiques, de réunions thématiques, de communications spécifiques, ...

Au delà du Conseil municipal, temps de décision et d'information ouvert à tous, et des commissions municipales, ces deux années ont notamment été marquées par les premières visites de quartiers, à la rencontre des habitants. Les commerçants et l'ensemble des habitants de la commune ont été associés à la réflexion sur les travaux qui vont avoir lieu dès cet été dans la Grande Rue. Les parents sont

au cœur du travail sur les rythmes scolaires et de l'organisation des activités périscolaires. Les éco-ateliers et les journées éco-citoyennes permettent à chacun d'être acteur d'un Touvet durable. Le Conseil des Sages participe à la construction du projet de jardins familiaux. Le Conseil Municipal Jeunes propose des actions qu'il réalise. Des jeunes se sont associés à la construction de l'abri qui leur sera destiné. Les associations sont consultées pour les aménagements du Bresson, etc.

Nous ne concevons pas l'action publique sans ce dialogue constant qui nous permet de construire la décision à l'écoute des attentes des habitants et de servir au mieux l'intérêt général. Les élus sont d'ailleurs à votre disposition pour échanger dès que vous le souhaitez.



... Aux élus de l'opposition

Il se passe beaucoup de choses au Touvet

Investissements

La commune a présenté un budget d'investissement élevé.

- Des travaux dans la partie centrale de la Grande Rue
- De nouveaux aménagements au Bresson
- Un appel d'offre pour la réfection de la toiture du bâtiment central de l'école élémentaire.

Des investissements nécessaires, mais dont la logique interpelle :

- Rien de planifié pour la suite des travaux de la Grande Rue
- Un budget travaux très disparate et sans visibilité à long terme
- Une poursuite utile de la rénovation de l'école élémentaire, mais, dans le même temps, le maintien du projet d'une nouvelle école élémentaire estimé à 4,5M€

Urbanisme

Plusieurs modifications de PLU sont prévues. Parmi elles :

- L'autorisation de construire dans la zone d'activités des silos d'une hauteur de 18m (12m aujourd'hui)
- L'ouverture de la zone d'activités à un projet hôtelier

Nous attendons les éléments permettant de justifier ces modifications.

Intercommunalité

Au 1^{er} janvier 2017, le Grésivaudan intégrera de nouvelles compétences.

- Zones d'activités

La commune ne pourra bientôt plus compter sur la vente des terrains de cette zone pour alimenter son budget

- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le Pays du Grésivaudan deviendra alors décideur pour la création des aires d'accueil

- Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Comment cela va-t-il s'articuler avec la compétence de la commune ?

- Points d'Apports Volontaires

281 signataires au Touvet de la pétition contre la suppression du système de ramassage actuel :

http://www.petitions24.net/signatures/contre_la_suppression_de_collecte_dordures_crolles_gresivaudan/

Restons vigilants quant à la partie cachée de l'iceberg.

Les élus d'opposition*

*Les signataires ont demandé de ne pas insérer de photos. (ndlr)

ETAT CIVIL

Décès

Le 28 avril 2016

Colette BONTEMPS veuve **FORVEILLE**

Le 3 mai 2016

Raymonde RIGARD-CERISON veuve **VOLPI**

Le 2 juin 2016

Jean-Michel NICOLIER

Le 14 juin 2016

Marie LORENZI veuve **PERRUET**

Le 16 juin 2016

Francis GARIN

Naissances

Le 3 février 2016

Lyam ARBIA

Le 30 avril 2016

Julia PERROUX

Le 9 juin 2016

Nino ARZI

Mariages

Le 4 juin 2016

Teddy SAIDI et **Sabrina DOS SANTOS**

Le 18 juin 2016

Brice LAGUIONIE et **Violène SALEM**

PETITES ANNONCES

La Communauté de communes assure désormais la maintenance des points d'arrêt de bus



Pour toute dégradation d'abribus ou de poteau d'arrêt, un seul numéro

Le numéro vert
0 800 845 295

L'intervention est déclenchée dans un délai de 3 heures si la sécurité des biens et des personnes est mise en péril et de 12 heures pour nettoyer les abords et protéger les abris endommagés

Ce numéro vert est réservé aux actes de vandalisme ou aux accidents



Le Conseil communal d'enfants en campagne



La journée éco-citoyenne a permis de dévoiler les panneaux d'information réalisés, d'inviter les habitants à en fabriquer et d'expliquer leur implantation dans différents endroits stratégiques de la commune.

Élus depuis février 2015 par leurs pairs de l'école élémentaire, les 15 jeunes élus du Conseil municipal des enfants du Touvet se réunissent régulièrement avec Sylvie Large et Christine Micheloni, conseillères municipales, pour élaborer et mettre en place des projets pour améliorer la vie de leur commune. Dernier sujet en date : lutter contre les incivilités au Touvet et sensibiliser les habitants aux nuisances, déjections canines comme mégots.

Guettez bien les panneaux municipaux, une campagne de sensibilisation a lieu tout l'été !



Au parking de la mairie



À l'école



Communication municipale

Le Maire a reçu ces jeunes élus munis d'une liste d'idées pour défendre l'environnement



On pourrait mettre des poules à côté de la cantine... pour manger les déchets.

ou tout donner à une ferme !

Pourquoi ne pas faire un compost géant ? Pour produire de la chaleur et chauffer la commune !

De jeunes élus... avec des idées qui fourmillent... pour contribuer à un développement durable.

Un logo du CME conçu et réalisé par le CME



Pour marquer leur identité ces jeunes élus se sont récemment dotés d'un logo. Cette petite pastille est issue d'une dizaine de propositions, soumises au vote et enrichies des idées du groupe.

